PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2025, 20 h,** à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à **une dérogation mineure sollicitée par Mme Karyne Ruel et M. Éric Simard concernant le 162, rue de Banff.**

La présente demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire totalisant 59,46 m2 excédant de 4,46 m2 la superficie maximale de 55 m2 autorisée par le règlement de zonage 514;

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2025, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 9e jour du mois de juin deux-mille-vingt-cinq.

Jimmy Houde,
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil entre 16 h et 17 h, le 9e jour du mois de juin 2025 et en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9e jour du mois de juin 2025.

M. Jimmy Houde,
greffier-trésorier et directeur général